

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026/159

**PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL HONNEUR DU COMPLEXE DES ACACIAS**

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rencontres officielles programmées sur le terrain de football honneur du complexe des Acacias lors des semaines à venir ;

Considérant que les conditions météorologiques des derniers mois ont eu pour effet de dégrader, assécher et rendre impraticable le terrain de football honneur du complexe des Acacias ;

Considérant que le terrain de football honneur du complexe des Acacias doit faire l'objet de travaux conséquents consistant notamment en la semence d'un gazon de regarnissage nécessitant une période de levée de 21 jours minimum ;

Considérant que dès lors, les entraînements et rencontres officielles programmés sur le terrain de football honneur du complexe des Acacias du 11 septembre au 2 octobre 2026 sont susceptibles de perturber les travaux réalisés et d'endommager considérablement l'état du terrain sur une longue période ;

ARRÊTE

Article 1 : Du 11 septembre au 2 octobre 2026, l'utilisation du terrain de football honneur du complexe des Acacias est strictement interdite.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Vic-Fezensac,
le 10 septembre 2026

Le Maire,
Barbara NETO

